

Les liens de charité qui nous unissent

À l'image des monastères cisterciens, chaque Communauté de Laïcs Cisterciens est autonome par rapport aux autres, mais elles sont toutes unies par des liens de charité.

Pour donner une expression concrète à ces liens, les représentants des diverses Communautés de Laïcs Cisterciens présentes ici à la Rencontre Internationale de Santa María de Huerta, en juin 2008, décident de créer une Association Internationale des Communautés de Laïcs Cisterciens qui fonctionnera ad experimentum jusqu'à la prochaine Rencontre Internationale, dans trois ans.

En effet, l'un des principaux moyens pour exprimer cette unité est de tenir une rencontre internationale tous les trois ans.

Les participants à ces réunions sont des délégués, membres élus par les communautés, ainsi que le moine/la moniale les accompagnant.

Il revient à la Rencontre Internationale d'élire un Comité de trois membres, représentant les trois principaux groupes linguistiques.

Le rôle de ce Comité est particulièrement axé sur la mise en œuvre de moyens de communication entre toutes les communautés de laïcs, et avec les Ordres et Congrégations Cisterciens, ainsi que l'organisation d'une Rencontre tous les trois ans.

Pour permettre un bon fonctionnement de l'Association, une contribution financière des membres des Communautés représentées dans l'Association est appropriée. Le Comité est responsable de la gestion des comptes de l'Association. Un rapport financier est soumis aux membres à chaque rencontre internationale.

D'autres expressions des liens de charité entre les groupes sont, par exemple, des rencontres régionales de Communautés de Laïcs, des échanges de ressources, un partage de documents, de comptes-rendus, etc. et peut-être des réunions occasionnelles de plusieurs groupes.

Le Comité a la responsabilité de préparer les documents fondamentaux en vue de l'établissement permanent de l'Association lors pour la prochaine Rencontre Internationale, avec la participation de toutes les Communautés de Laïcs Cisterciens existantes.

On donne aussi l'autorité au Comité International pour harmoniser le texte sur l'Identité Laïque Cistercienne dans les diverses langues.